



centre démocrate *humaniste*

**Question orale de Mme Isabelle Moinnet, députée,
à M. Jean-Claude Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et des Médias**

Objet : arrivée des Massive Open Online Courses (MOOCs) en Belgique

Monsieur le Ministre,

Les formations ouvertes et à distance en télé-enseignement, appelés *Massive Open Online Courses* en anglais, sont des cours qui sont donnés en ligne, via le web (appelons-les cours online). Ils ont fait leur entrée en Belgique en février 2014 depuis que l'UCL expérimente ces outils éducatifs. 53.000 utilisateurs y ont déjà adhéré, soit plus du double du nombre d'étudiants « classiques » que compte l'institution. Ce succès montre le potentiel qui représente l'enseignement en ligne pour nos établissements.

L'intérêt de ce système réside dans le fait que tout étudiant, depuis son ordinateur, peut suivre gratuitement des cours en provenance d'établissements de renommée telles que les universités ou les hautes écoles, avec références bibliographiques, interactions sous forme de débats, et travaux pratiques permettant d'évaluer l'apprentissage. Il s'agit d'un pas énorme en matière d'accessibilité et de démocratisation de l'enseignement supérieur. Je m'en réjouis. En outre, les MOOCs contribuent à la visibilité internationale de nos institutions dont la qualité de la formation est souvent reconnue à l'étranger.

Cependant, Monsieur le Ministre, je m'interroge sur plusieurs points :

- Comment s'assurer que les moyens utilisés pour ces cours favorisent l'apprentissage de manière aussi efficace que par la méthode classique ? Des critères de qualité ont-ils été établis pour permettre la mise en ligne de ces cours ?
- Comme vous le disiez à l'un de mes collègues lors d'une précédente commission, « *les massive online courses ne peuvent se substituer ni au travail du pédagogue, ni à l'organisation des filières diplômantes dans nos établissements* ». À l'heure actuelle, aucun diplôme n'est d'ailleurs délivré par les cours online mais seulement des certificats. Sont-ils reconnus ? Une réflexion est-elle en cours sur leur validation ?
- Finalement, étant donné le succès des *online courses*, ne craigniez-vous pas que davantage d'institutions non reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles offrent des cours en ligne sans habilitation à les dispenser ? Ces cours risquent dès lors d'échapper à l'observation du Gouvernement, de l'ARES et de l'AEQES, et leur certification pourra d'autant moins être valorisée. Comment prévenir ces potentielles dérives ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Isabelle Moinnet, le 6 octobre 2014.